

Image not found or type unknown



Signature de la promesse de vente

Par **marine et max**, le **11/06/2015 à 12:36**

Bonjour,

Nous souhaitons savoir si en cas de décès d'une personne, tous les enfants (9) sont obligés de signer la promesse de vente de la maison ou bien si les 2/3 suffisent.

Merci pour votre réponse

Par **janus2fr**, le **11/06/2015 à 13:16**

Bonjour,

Pour vendre, il faut l'accord (et donc la signature) de tous les propriétaires.